Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230522-D38_23-DE



Conseil municipal du 22 mai 2023 Délibération n° 38-23

Objet : Demande de subvention Région Auvergne

Rhône-Alpes – Festiv'été 2023

Date de convocation : 12/05/2023 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON - Raphaelle GUERIAUD - Anne BLANCHET - Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 29

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique culturelle qui vise à amener la culture au plus près des habitants, la ville de Mornant a souhaité lancer en 2022 un évènement estival "Festiv'été" regroupant 6 soirées à thématique culturelle.

En 2023, l'objectif est de renouveler cette opération en proposant une programmation plus variée avec du théâtre, du one man show, des concerts ou toute autre forme artistique.

La Région Rhône-Alpes a lancé une opération de subventionnement des festivals en 2023 afin de promouvoir le spectacle vivant sur son territoire.

II. LA PROPOSITION

Afin de bénéficier d'un financement pour l'édition 2023 de Festiv'été, il est proposé de solliciter une subvention de 2 000€ auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur opération "Festivals spectacle vivant", sur un montant total du budget de 8 900 €.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230522-D38_23-DE

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Virginie PRIVAS-BREAUTE, Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** le principe de la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER